

CANDIDATS AUX ELECTIONS REGIONALES 2015 « LE HANDICAP, CELA VOUS CONCERNE AUSSI ! »

Encore trop souvent, des conseils régionaux renvoient les représentants associatifs de l'APF vers les conseils départementaux, considérant que dans le cadre de la répartition des compétences entre les collectivités territoriales, le handicap se gère au niveau départemental.

Or certains conseils régionaux s'engagent sur le handicap et prennent en compte les besoins spécifiques de cette population dans le cadre de leur politique et dans leurs domaines de compétence, notamment dans le cadre des politiques de développement durable portées par les régions.

A l'occasion des élections régionales 2015 et des nouvelles régions en 2016, l'APF souhaite renforcer sa pleine participation à la définition des politiques publiques régionales qui concernent également les personnes en situation de handicap et leur famille. Déjà, l'APF est présente dans plusieurs CESER (Conseils économique, social et environnemental régionaux).

Candidats aux élections régionales, nous attendons de vous de :

- > porter la question du handicap dans le débat électoral ;
- > vous engager dans une politique à la hauteur des besoins spécifiques de toutes les personnes en situation de handicap et de leur famille.

DEVELOPPEMENT DURABLE : objectif, développement social et humain !

Les conseils régionaux inscrivent leurs politiques de développement économique et d'aménagement du territoire dans le cadre du développement durable.

Trop souvent, on réduit le développement durable aux questions environnementales et économiques. Or c'est bien sa dimension sociale et humaine qui en est l'objectif premier, avec la prise en compte des besoins spécifiques des personnes en situation de handicap

Le développement social et humain, c'est la capacité de notre société à assurer le bien-être de tous ses citoyens. Ce bien-être se traduit par la possibilité pour tout un chacun, d'accéder, quel que soit son niveau de vie, aux besoins essentiels : alimentation, logement, santé, travail, sécurité, éducation, droits, culture et patrimoine, etc.

Les personnes en situation de handicap et leur famille sont particulièrement concernées par cette politique du développement social, pilier du développement durable, qui se décline en trois mesures :

- lutter contre l'exclusion et les discriminations,
- mettre en place une politique sociale avancée en matière d'emploi et de formation afin de limiter les disparités,
- favoriser la réduction des inégalités sociales par la collaboration avec les associations.